

(Traduction)

ÉCHANGE DE NOTES (les 20 et 30 septembre 1965) ENTRE LE GOUVERNEMENT CANADIEN ET LA BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT MODIFIANT L'ACCORD DU 4 DÉCEMBRE 1964 DE FAÇON À CONSACRER DES FONDS SUPPLÉMENTAIRES À L'ASSISTANCE AUX PAYS DE L'AMÉRIQUE LATINE MEMBRES DE LA BANQUE.

I

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures au Président de la Banque interaméricaine de développement

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Le 20 septembre 1965

Monsieur Felipe Herrera
Président de la
Banque interaméricaine de développement
Washington (D.C.)

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Comme vous le savez, l'article 16(a) de l'Accord entre le Gouvernement canadien et la Banque interaméricaine de développement signé à New York le 4 décembre 1964⁽¹⁾ prévoit que l'Accord peut être modifié de façon à s'appliquer aux fonds supplémentaires que le Gouvernement canadien désirerait consacrer aux fins dudit Accord. J'ai donc le plaisir de proposer que la somme prévue aux termes de l'article 2(a) de l'accord soit portée du montant initial de 10 millions de dollars canadiens au total de 20 millions. Ces fonds seront rendus disponibles aux mêmes conditions que celles qui sont prévues pour la contribution canadienne originelle.

Si vous approuvez ce qui précède, j'ai l'honneur de proposer que la présente lettre et votre réponse constituent une modification de l'Accord du 4 décembre 1964, qui entrera en vigueur à la date de votre réponse.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

PAUL MARTIN

⁽¹⁾ Recueil des Traités 1964 N° 28.